albertwinaco plus

Bande adhésive pour l'intérieur et l'extérieur

Instructions de mise en œuvre

Domaine d'application

albert winaco plus est une bande adhésive à hautes performances qui convient pour le collage étanche à l'air des barrières anti-humidités, des lés de sous-toiture et des pans de façades ainsi que pour des pénétrations. La bande adhésive remplit les exigences pour un collage durable et étanche à l'air conformément aux directives des normes EnEV (économie d'énergie) et DIN 4108-7, ainsi que pour le collage sûr de films étanches à l'eau de pluie et au vent des lés de sous-toiture, des pans de façades ainsi que des panneaux en bois OSB.

Remarque

La bande adhésive n'assume pas la fonction d'une liaison par coopération de forces. C'est pourquoi il est impératif de raccorder toutes les jonctions sans aucun effort de traction. Il est vivement recommandé de veiller à ce que les jointures et les jonctions ne soient pas endommagées mécaniquement après le collage.

Conditions

- Tous les supports doivent être propres, robustes ainsi qu'exempts de poussière et de graisse.
- La bande adhésive doit toujours être mise en place sans être soumise à aucune contrainte, ni à aucun effort de traction.
- Pas adapté pour les saunas, piscines et autres endroits comparables.

Mise en œuvre

- **Chevauchement des barrières anti-humidités, des lés de sous-toiture et des pans de façades**
  Orienter la bande d' albert winaco plus au milieu sur le chevauchement, la coller sans aucun effort de traction et sans pli puis bien la frotter.
- **Pénétrations et jonctions**
  Commencer par le collage sur le point le plus en profondeur et à la manière d'écailles. La bande adhésive doit être alors orientée à moitié sur la pénétration et sur le lé/le pan et être bien frottée si possible sans aucun effort de traction.
- Les supports très absorbants sont à durcir/apprêter préalablement avec un primaire

Garantie longue durée

Nous accordons une garantie longue durée de 20 ans sur la fonctionnalité d'encollage des barrières anti-humidités d'albert, des lés de sous-toiture d'albert et des pans de façades d'albert avec joints fermés ainsi que pour des raccords et des pénétrations. Les régions géographiques pour l'utilisation sont limitées à et valables pour l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et la France avec les conditions climatiques actuelles et sur la moyenne des expositions directes aux rayons solaires.

Le facteur décisif pour la reconnaissance d'une éventuelle réclamation est que la pose a été effectuée par un spécialiste et conformément aux directives de la fiche technique actuellement en vigueur. Des réclamations allant au-delà de tous autres défauts excluent la garantie. La dégradation causée par des influences externes ou des émissions n'est pas couverte par la garantie. En cas de réclamation, le client doit fournir la marque de provenance et le numéro de la charge du matériau utilisé.

Données techniques

	Valeur	Norme
Colle	Colle de dispersion à base de polyacrylate	
Épaisseur totale	0.30 mm – 0.33 mm	DIN EN 1942
Dimensions	60 mm x 25 m, 100 mm x 25 m, 150 mm x 25 m	
Poids d'application de la colle	240 g/m²	
Film porteur	Film LDPEco, renforcé avec par une couche de polyester	
Recouvrement	60 mm: papier siliconisé, marron 100 mm + 150 mm: film en PP, 80 my	
Résistance au pelage	≥ 25 N/25 mm (rupture cohésive)	DIN EN 1939
Force de rupture avec élongation de la déchirure	≥ 25 N/25 mm; 300 %	DIN EN 14410
Température de mise en oeuvre	recommandé >5°C	
Plage de température d'utilisation	–30°C à + 120°C	
Temps d'exposition libre aux intempéries	au max. 4 mois	
Stockage	12 mois à température ambiante (>5°C) et sans exposition directe aux rayons solaires	

Remarques
Les informations contenues dans la notice sont au meilleur de nos connaissances, cela ne lie pas les résultats de la pratique que nous avons réalisé, mais considérez les comme des informations et sans la jurisprudence. Nous recommandons, en fonction des applications polyvalentes, de soumettre le produit avant chaque utilisation d'un test de mise en pratique.

Ces instructions de mise en œuvre peuvent perdre leur validité en raison des nouvelles reconnaissances ou des développements récents.
Il est possible de consulter les instructions de mise en œuvre actuellement en vigueur sous **www.albert.ch**.

6/2018